

**VISIONED GROUP**  
Société anonyme  
Siège social : 112, avenue Kléber - 75116 PARIS  
514 231 265 R.C.S. PARIS  
(la "Société")

## **RAPPORT DE GESTION**

### **1 SITUATION ET ACTIVITÉ DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE 2018**

Visiomed Group SA (« la Société ») et ses filiales (constituant ensemble « le Groupe ») développent et commercialisent des produits et des services de santé innovants dédiés à la prévention et au bien-être, à l'autodiagnostic médical et à l'accompagnement des malades chroniques.

L'objectif du Groupe est de mettre l'innovation au service de la santé de tous, en partant des besoins de chacun.

Le Groupe opère principalement en France, en Belgique, aux Etats-Unis et au Brésil.

#### **1.1 Évolution du Groupe**

##### **1.1.1 Faits marquants**

- **Changement de gouvernance**

Monsieur Olivier HUA a été nommé, en date du 29 mai 2018, Président Directeur Général de la société Visiomed Group, en remplacement de Monsieur Eric SEBBAN, fondateur du Groupe, qui reste Président de la filiale Laboratoires Visiomed.

- **Rachat de deux marques centenaires**

Le 6 août 2018, les Laboratoires Visiomed SAS ont racheté aux sociétés Omega Pharma France SAS et Omega Pharma Belgium NV (filiales du groupe pharmaceutique Américain Perrigo Company), deux marques de cosmétique centenaires, leaders en pharmacie dans leur domaine : Innoxa et T-LeClerc. La société a acquis tous les actifs relatifs à ces branches : immobilisations corporelles, droits de propriété intellectuelle et industrielle (marques, dessins, droits d'auteur, formules et processus de fabrication etc..), la clientèle et le fonds de commerce.

Les contrats des salariés rattachés à ces branches d'activité des sociétés Oméga ont également été repris par Visiomed SAS.

Par ces acquisitions structurantes, le Groupe renforce son catalogue avec des produits consommables offrant une très forte récurrence d'activité en complémentarité avec les dispositifs médicaux électroniques sur une clientèle (les pharmacies d'officine) qui cherchent à consolider le nombre de ses interlocuteurs.

La forte notoriété des marques Innoxa® et T.LeClerc® va permettre aux Laboratoires Visiomed de faire évoluer son offre produits cosmétiques vers la Dermo-Cosmétique « naturel, Eco-friendly », un marché tendance en pleine expansion dans le segment officinal.

L'ensemble de ces mesures devraient permettre à terme de gagner en visibilité et en rotation de visites dans les pharmacies et ainsi d'augmenter le nombre de commandes par officine et par an.

- **Lancement des stations de téléconsultation en pharmacie**

A l'issue de négociations avec les syndicats de médecins, l'Assurance Maladie a annoncé le remboursement de la téléconsultation au même titre qu'une consultation classique à partir du 15 septembre 2018. Elle devra se dérouler dans le respect du parcours de soin coordonné avec son médecin traitant ou dans les maisons et centres de santé dans les zones de désertification médicale.

La téléconsultation apporte une réponse concrète complémentaire aux consultations physiques, d'une part, pour désengorger les cabinets dans le cas d'actes de suivi et, d'autre part, pour améliorer l'accès aux soins sur les zones souffrant d'une diminution du nombre de médecins rendant l'accès aux soins de plus en plus difficile.

Dans ce contexte, la société BewellConnect SAS, filiale de Visiomed Group, a démarré sur le dernier trimestre 2018, l'équipement des pharmacies avec sa station de téléconsultation mobile et connectée développée sur la base de son produit phare, le VisioCheck®, un dispositif qui vient renforcer le rôle de conseil du pharmacien et sa place privilégiée d'acteur de proximité dans les parcours de soins.

- **Abandons de créances**

En décembre 2018, le conseil d'administration de Visiomed Group SA a autorisé un abandon de créances à caractère financier au profit de la société Visiomed SAS à hauteur de 5 200 000 € et au profit de la société BewellConnect SAS à hauteur de 4 500 000 €. Ces abandons de créances sont assortis d'une clause de retour à meilleure fortune.

### 1.1.2 Opérations en capital

- **L1 Capital :**

L1 Capital a converti le 23 janvier 2018, les 2 dernières OCA qu'il détenait au 31 décembre 2017. Elles ont donné lieu à une augmentation de capital de 11 236 euros, assortie d'une prime d'émission de 8 764 euros, soit un total de 20 000 euros, correspondant à l'émission de 22 472 actions.

Les BSA émis en faveur de L1 Capital et non exercés, ont été rachetés en totalité par Visiomed Group pour la somme de 900 000 euros. Ce montant a été comptabilisé en charges exceptionnelles.

Le partenariat avec L1 a pris fin en janvier 2018.

- **Hudson Bay (BEOCABSA)**

Le contrat signé avec Hudson Bay le 23 février 2018 (Cf note 1.2.4 sur le Financement), prévoit l'émission gratuite de 250 bons d'émission (BEOCABSA) d'obligations convertibles en actions (OCA) avec bons de souscription d'actions (BSA) attachés d'un montant total de 25 M€, réparti en 3 tranches, respectivement de 6.6 M€, 9.2 M€ et 9.2 M€ soit 66 BEOCABSA et 184 BEOCA.

Au cours de l'exercice 2018, la 1ère tranche a été intégralement tirée, la 2ème tranche a été annulée car elle n'a pu être tirée dans les délais prévus au contrat et la 3ème tranche a été tirée à hauteur de 5.3 M€.

- **Obligations convertibles en actions (OCA)**

Dans le cadre de ce contrat, au cours de l'exercice, Hudson Bay Capital a procédé au tirage intégral de la 1ère tranche et au tirage partiel de la 3ème tranche.

Cela a donné lieu à l'utilisation de 119 BEOCA, bons d'émissions d'obligations convertibles en action (BEOCA) soit 11.9 M€, assorties de 11 859 584 bons de souscription d'action (BSA).

Durant l'exercice 2018, il a été converti un montant total de 9 170 OCA soit 9.17 M€ représentant une augmentation de capital de 7 307 407 euros assortie d'une prime d'émission nette de 817 240,40 euros et la création de 39 735 434 actions nouvelles. Au 31 décembre 2018, il reste 2 730 OCA à convertir.

- **Bons de souscription d'actions (BSA) ;**

Le contrat avec Hudson Bay Capital prévoyait l'émission de la totalité des 11 859 584 de BSA attachés aux OCA en même temps que le tirage de la 1<sup>ère</sup> tranche de BEOCA, pour un montant égal à 50% des BEOCA soit 12.5 M€.

Les 11 859 584 BSA émis se décomposent de la façon suivante :

- 3 130 930 BSA attachés à la première tranche
- 4 364 327 BSA attachés à chacune des deux tranches suivantes

Au 31 décembre 2018, les 3 130 930 BSA attachés à la 1<sup>ère</sup> tranche sont exerçables, les 4 364 327 BSA attachés à la 2<sup>ème</sup> tranche ont été annulés puisque la tranche n'a pas été tirée et les 4 364 327 BSA attachés à la 3<sup>ème</sup> tranche ne sont pas encore exerçables puisque cette tranche n'était pas intégralement tirée à cette date.

Au 31 décembre 2018, aucun BSA n'a été exercé.

- **Emission de BSA gratuits en faveur des actionnaires**

Par délégation de l'Assemblée Générale du 29 septembre 2016, le Conseil d'Administration du 23 février 2018 a décidé l'attribution de BSA gratuits (BSA<sup>2018-1</sup>) à l'ensemble des actionnaires, pour un montant total maximum de 5 000 000 euros (finalement réparti comme suit : 1 664 493 euros pour la 1<sup>ère</sup> tranche, 1 666 667 euros pour la 2<sup>ème</sup> tranche et 1 666 666 euros pour la 3<sup>ème</sup> tranche).

Les conditions d'émission, définies lors du Conseil d'Administration du 5 mars 2018, sont les suivantes :

Les BSA gratuits seront émis uniquement si :

- une tranche de BEOCA émis en faveur de Hudson Bay est intégralement tirée
- et sous réserve que le prix d'exercice (prix moyen pondéré de l'action le jour précédant l'émission des BSA<sup>2018-1</sup>) soit supérieur à 0,90 euros.

**Au titre de la 1<sup>ère</sup> tranche de BEOCA émis en faveur de Hudson Bay qui a été intégralement tirée au cours de l'exercice :**

Les conditions d'émission ayant été remplies, un nombre total de BSA de 28 745 175 a été émis le 5 mars 2018 avec une parité de 91 BSA pour 5 actions nouvelles et un prix d'exercice du BSA de 1.054 euros. Comme prévu, en cas d'exercice, cette émission donnera lieu à une augmentation de capital (prime comprise) maximale de 1 664 493 euros.

La période d'exercice a été fixée du 5 mars 2018 au 4 mars 2023, pour l'intégralité des BSA.

Au cours de l'exercice 2018, au titre de l'émission de ces 28 745 175 BSA<sup>2018-1</sup>, il a été exercé 157 612 BSA<sup>2018-1</sup> donnant lieu à une augmentation de capital de 9 128 euros, prime comprise, et à la création de 8 660 actions nouvelles.

**Au titre de la 2<sup>ème</sup> tranche de BEOCA émis en faveur de Hudson Bay qui a été annulée au cours de l'exercice :**

Compte tenu que la deuxième tranche a été annulée et n'a pas fait l'objet d'un tirage, la 2<sup>ème</sup> tranche de BSA<sup>2018-1</sup> n'a pas été émise.

Au titre de la 3<sup>ème</sup> tranche de BEOCA qui a été partiellement tirée au cours de l'exercice :

Au 31 décembre 2018, la 3<sup>ème</sup> tranche de BEOCA n'ayant pas été intégralement tirée, les conditions d'émission de la 3<sup>ème</sup> tranche de BSA ne sont pas remplies.

Au 31 décembre, il reste 28 587 563 BSA<sup>2018-1</sup> (issus de la 1<sup>ère</sup> tranche) à exercer.

- **Réduction de capital**

Par délégation de l'Assemblée Générale du 25 juillet 2018, le Conseil d'Administration du 30 juillet 2018 a décidé la réduction du capital social d'un montant de 14 715 780,80 euros par apurement des pertes via réduction de la valeur nominale de l'action à 0,10 euros.

- **BSA placement privé**

Par délégation de l'Assemblée Générale du 25 juillet 2018, le Conseil d'Administration du 26 juillet 2018 a réservé à une catégorie d'investisseurs 2 856 000 BSA gratuits appelés BSA3, pour une levée de fonds de 1 428 000 euros maximum.

Ces BSA3 ont été émis et souscrits au prix de 0,0154 euros (soit un impact de 43 982 euros sur la prime d'émission) avec un prix d'exercice égal à la moyenne la plus basse des cours cotés de Visiomed Group calculés sur une période de cinq séances de bourse consécutives parmi les 30 dernières séances de bourse précédant l'exercice des BSA3 avec une décote de 16,5%.

A la suite de l'exercice de la totalité de ces BSA, il a été constaté une augmentation de capital de 285 600 euros assortie d'une prime d'émission de 291 604,73 euros.

- **Instruments dilutifs**

- **BSPCE :**

Il est rappelé que, par délégation de l'Assemblée Générale du 30 décembre 2009, le Conseil d'Administration du 13 avril 2010 avait attribué au profit de deux salariés 224 511 bons de créateur d'entreprises donnant droit de souscrire à 112 255 actions nouvelles, exerçables à partir du 1er janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2015 à un prix d'exercice de 2,25 € et selon la parité d'exercice pour leurs titulaires de 2 BSPCE exercés pour 1 action nouvelle souscrite. Par décision lors de l'Assemblée Générale mixte du 18 juin 2015, la date limite d'exercice de ses bons avait été reportée au 31 décembre 2018. Cet instrument est devenu caduc.

Au 31 décembre 2018, il n'y a eu aucun exercice de ces BSPCE.

- **BSA 1 :**

Par délégation de l'Assemblée Générale du 18 juin 2015, le Conseil d'Administration du 30 juillet 2015, a attribué 400 000 bons de souscriptions d'actions au Président de Visiomed Group. Ces bons ont été souscrits au prix de 0,10 euros chacun, (soit 40 000 euros), exerçables jusqu'au 31 décembre 2021, et le prix d'émission d'une action nouvelle en exercice d'un BSA sera de 3,18 euros (0,50 de nominal et 2,68 de prime d'émission), et selon une parité de 1 BSA pour 1 action nouvelle.

Au 31 décembre 2018, il n'y a eu aucun exercice de ces BSA.

- **Actions gratuites :**

Par délégation de l'Assemblée Générale du 18 juin 2015, le Conseil d'Administration du 7 octobre 2016, a attribué 10 000 actions gratuites à une salariée de Visiomed Group, avec une période d'acquisition de 2

ans, durée pendant laquelle la bénéficiaire n'est pas encore titulaire des actions et des droits en résultant, ainsi qu'une durée supplémentaire de détention de 2 ans, durée pendant laquelle les titres ne seront pas cessibles.

Ces 10 000 actions gratuites ont été définitivement acquises le 7 octobre 2018, générant ainsi une augmentation de capital de 1 000 euros prélevée sur la prime d'émission.

Par délégation de l'Assemblée Générale du 18 juin 2015, le Conseil d'Administration du 20 octobre 2017 a attribué 15 000 actions gratuites à une salariée de Visiomed Group, avec une période d'acquisition de 2 ans, durée pendant laquelle la bénéficiaire n'est pas encore titulaire des actions et des droits en résultant, ainsi qu'une durée supplémentaire de détention de 2 ans, durée pendant laquelle les titres ne seront pas cessibles. Ces actions gratuites ne pourront être définitivement acquises que le 20 octobre 2019.

Par délégation de l'Assemblée Générale du 18 juin 2015, le Conseil d'Administration du 23 février 2018, a décidé d'attribuer 600 000 actions gratuites à plusieurs salariés jusqu'au 17 août 2018, avec une période d'acquisition de 2 ans, durée pendant laquelle la bénéficiaire n'est pas encore titulaire des actions et des droits en résultant, ainsi qu'une durée supplémentaire de détention de 2 ans, durée pendant laquelle les titres ne seront pas cessibles. La date d'attribution est le 27 juillet 2018.

Compte tenu du départ de certains de ces salariés, au 31 décembre 2018, seules 525 000 actions restent en période d'attribution et seront définitivement acquises le 27 juillet 2020.

Il est rappelé que par délégation de l'Assemblée Générale du 18 juin 2015, le Conseil d'Administration du 26 décembre 2016, a attribué 30 000 actions gratuites à un salarié de Visiomed Group, avec une période d'acquisition de 2 ans, durée pendant laquelle la bénéficiaire n'est pas encore titulaire des actions et des droits en résultant, ainsi qu'une durée supplémentaire de détention de 2 ans, durée pendant laquelle les titres ne seront pas cessibles.

#### ➤ **BSA Managers :**

Par délégation de l'Assemblée Générale du 29 septembre 2016, le Conseil d'administration du 23 février 2018, a décidé d'émettre 2 700 000 BSA (appelés BSA 2) en faveur du Président et du Directeur Général Délégué de Visiomed Group.

Le prix unitaire d'émission est fixé à 0,10 euros, et les souscriptions devaient être reçues au plus tard le 31 décembre 2018. Ces BSA sont caducs.

Aucun BSA 2 n'a été souscrit avant le 31 décembre 2018.

### **1.1.3 Activité**

Les secteurs opérationnels du Groupe sont les suivants :

- Santé familiale avec des dispositifs médicaux OTC distribués en pharmacie
- La Dermo-cosmétique
- Santé connectée (e-santé et télémédecine) commercialisée en direct et en indirect

En M€	Santé familiale	Dermo- Cosmétique	Santé connectée	Total Groupe
Chiffre d'affaires par secteur 2018 (vente de marchandises)	6,2	1,8	0,4	<b>8,4</b>

Le tableau ci-après synthétise l'évolution du chiffre d'affaires net du Groupe par zone géographique étant précisé que les chiffres du tableau ci-après correspondent à des montants consolidés.

### Marchandises

Répartition par secteur géographique (en €)	31/12/2018	31/12/2017
- France	7 367 292	7 278 293
- International	985 114	2 573 482
<b>Total</b>	<b>8 352 405</b>	<b>9 851 775</b>

### Services

Répartition par secteur géographique (en €)	31/12/2018	31/12/2017
- France	358 847	252 658
- International	27 099	353 411
<b>Total</b>	<b>385 946</b>	<b>606 069</b>

A noter que le chiffre d'affaires de 2018 est négativement impacté par un avoir à établir lié à une vente à l'internationale comptabilisée initialement en décembre 2017 pour 0.7 M€ et qui a été annulée. Pour une meilleure comparabilité de la performance, cet avoir à établir doit être retraité.

Après retraitement, le CA 2018 serait de 9.1 M€ comparable à 2017.

L'année 2018 et le premier semestre 2019 sont des périodes de transition pour le Groupe qui a amorcé une forte transformation visant à améliorer son modèle opérationnel et à accélérer le déploiement de ses solutions de téléconsultations et d'e-santé.

Pour ce faire, la Société Visiomed SAS a engagé une réorganisation majeure de son réseau commercial via notamment une réorganisation complète des secteurs géographiques des délégués commerciaux avec la mise en place d'unités d'analyse géographique.

Cette réorganisation indispensable mais lourde s'est accompagnée par un fort ralentissement des ventes sur certains secteurs vacants, à cela s'ajoute la prise en compte du temps d'apprentissage et de formation des nouveaux délégués ce qui a impacté l'activité commerciale qui s'est ainsi logiquement traduit par une stagnation des ventes sur l'exercice. La Société devrait achever sa transformation au cours de l'été 2019.

La Société a pour objectif d'accroître sa couverture du réseau national des pharmacies d'officine.

La baisse temporaire du chiffre d'affaires 2018 du Groupe s'explique donc par 3 facteurs :

- La réorganisation de sa couverture du territoire national
- La réorganisation des segments International, avec l'abandon de certains pays, et la Puériculture avec notamment des changements au niveau de la Direction commerciale en cours d'exercice qui ont généré un flottement sur les ventes 2018 mais qui sont à ce jour finalisés. La distribution spécialisée souffre encore aujourd'hui d'une concentration des enseignes ainsi que des difficultés pour certaines d'entre elles dans un marché globalement en contraction.
- Des cycles commerciaux plus longs que prévu sur le secteur de la e-santé

A noter que le Groupe a su maintenir sa marge commerciale (hors différence d'inventaire et mise au rebut) qui reste stable à 52%, malgré ce contexte difficile et commence à voir de belles perspectives pour 2019.

Les Laboratoires Visiomed ont su maintenir leur part de marché (volume et ventes) pour sa marque phare, Thermoflash ® (source GERS, juillet 2017), malgré une conjoncture difficile, une concurrence accrue et une météo clémente.

Le Groupe, à travers sa filiale BewellConnect SAS, continue de déployer sa gamme de produits connectés. Après avoir développé des produits novateurs, comme MyECG, un électrocardiogramme portable et connecté, MyGluco, un lecteur de glycémie connecté, le Groupe a lancé en 2018 sur le marché un produit révolutionnaire, VISIOCHECK, la première station de télémédecine mobile et connectée au monde, de moins de 300 grammes (cf Evénements marquants).

Cette démarche permet au Groupe de détenir une véritable légitimité dans la santé augmentée et de se positionner comme l'acteur de référence dans le domaine de l'électronique médicale.

Visiomed Group reste présent dans la Distribution spécialisée chez les grands acteurs du web (Amazon.com, Allobébé.fr, Vert Baudet et Fnac.com).

#### **1.1.4 Intégration fiscale**

Les trois sociétés Visiomed Group, Laboratoires Visiomed SAS et BewellConnect SAS sont en intégration fiscale depuis 2011. La tête de groupe est Visiomed Group SA.

### **1.2 Activité en matière de recherche et développement**

Le Groupe a traditionnellement mené une politique ambitieuse en matière de recherche et développement et a toujours fait preuve d'une capacité unique à innover.

Le Groupe s'efforce de se préparer pour une plus grande réactivité aux évolutions technologiques et aux nouveaux besoins de ses clients. La transversalité et la conduite des activités en mode « agile » ont ainsi été renforcées, de même que les activités de veille et d'innovation technologique.

Fort de cette démarche, le Groupe a maintenu son effort en matière de recherche et développement, notamment sur le secteur de la Santé Connectée.

Le Groupe a déclaré en 2018 au titre du Crédit Impôt Recherche de 2017 un montant total de 420 K€.

Il veille par ailleurs, à systématiquement renouveler tous ses brevets et enregistrements.

### **1.3 Evolution prévisible et perspectives**

#### Perspectives du Groupe :

La Direction générale a présenté le 10 juillet 2018 un plan stratégique sur 2 ans : « Confiance et Croissance » portant sur 3 axes majeurs :

- Une croissance rentable des Laboratoires Visiomed
- La concrétisation commerciale de 5 ans d'efforts de R&D de BewellConnect SAS
- La maîtrise des coûts

Le marché de l'e-santé présente de nombreuses opportunités à la fois dans les domaines du suivi des maladies chroniques, du maintien à domicile des personnes âgées, de la lutte contre les déserts médicaux, de la prévention ou encore des transferts d'expertises entre professionnels de santé. Cela représente un potentiel que le Groupe Visiomed entend saisir.

Le Groupe a initié la mise en place sa stratégie, basée notamment sur l'innovation et la notoriété de ses marques afin d'accroître ses parts de marché aussi bien en France qu'à l'International.

## Perspectives de la société Visiomed Group :

La Société entend poursuivre son activité de support opérationnel et financier à ses filiales en tant que maison mère.

### **1.4 Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice**

#### **1.4.1 Changement de gouvernance**

- Nomination du fondateur au poste de PDG

Visiomed Group a annoncé le 4 février 2019 une évolution de sa gouvernance afin de poursuivre son plan stratégique de développement.

Dans ce contexte, le Conseil a demandé à Monsieur Eric SEBBAN, fondateur du Groupe de reprendre les mandats de Président et Directeur Général de Visiomed Group.

- Nomination d'un Directeur général délégué

Le Conseil d'Administration de Visiomed Group a décidé de nommer Michel Emelianoff en qualité de Directeur Général Délégué à compter du 12 mars 2019 afin qu'il accompagne le Groupe dans sa transformation, avec un focus sur l'exécution visant à améliorer son modèle opérationnel et à accélérer le déploiement de ses solutions de téléconsultations et d'e-santé.

#### **1.4.2 Financement**

Visiomed Group a décidé de mettre fin au contrat de financement par OCABSA mis en oeuvre avec la société Hudson Bay Capital Management, gérant le fonds Hudson Bay Master Fund Ltd. Dans le cadre d'un accord avec Hudson Bay, la 3ème tranche est considérée comme tirée. Il a été convenu de rembourser par anticipation le solde des OCA (1 250 K€) en mars et avril 2019, ce qui permet de mettre fin au contrat.

#### **1.4.3 Opérations sur le Capital**

Les opérations sur le capital intervenues depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 sont les suivantes :

##### **1.4.3.1 Actions gratuites**

Il est à noter que 30 000 actions gratuites attribuées ont été définitivement acquises le 2 janvier 2019, donnant ainsi lieu à une augmentation de capital de 3 000 euros prélevée sur la prime d'émission.

##### **1.4.3.2 BSA gratuits en faveur des actionnaires**

###### Au titre de la 1<sup>ère</sup> tranche de BEOCA émis en faveur d'Hudson Bay :

Il a été exercé 9 737 BSA<sup>2018-1</sup>, donnant lieu à une augmentation de capital, prime comprise, de 564 euros et à la création de 535 actions nouvelles.

###### Au titre de la 3ème tranche de BEOCA émis en faveur d'Hudson Bay :

A la date du présent rapport, il n'a pas été émis de nouveaux BSA gratuits en faveur des actionnaires au titre de cette troisième tranche de BEOCA car les conditions d'émission n'ont pas été intégralement remplies : le VWAP du dernier tirage de la troisième tranche (prix d'exercice) étant inférieur à 0,90 euros.

Compte tenu de la clause de protection des actionnaires, les BSA<sup>2018-1</sup> ont vu leur parité passer de 5 actions nouvelles pour 91 BSA à 15 actions nouvelles pour 91 BSA et le prix d'exercice passer de 1,054 euros à 0,351 euros.



### 1.4.3.3 Augmentations et réductions de capital

- Augmentation de capital avec maintien du DPS du 22 janvier 2019

Par délégation de l'Assemblée Générale du 25 juillet 2018, le Conseil d'Administration du 24 décembre 2018 a décidé d'une augmentation de capital avec maintien droit préférentiel de souscription (DPS) qui a été réalisée le 22 janvier 2019.

Modalités de l'augmentation de capital :

- Parité : 1 DPS donne 2 actions nouvelles
- Prix de 0,05 euros par action nouvelle
- Apport en numéraire de 7 999 998 euros (clause de surallocation comprise) et prélèvement sur la prime d'émission pour le même montant soit une augmentation de capital totale de 15 999 996 euros, donnant lieu à la création de 159 999 960 actions nouvelles.

- Augmentation de capital en placement privé du 4 mars 2019

Par délégation de l'Assemblée Générale du 25 juillet 2018, le Conseil d'Administration du 4 mars 2019, a décidé d'une augmentation de capital en placement privé qui a été réalisée le 8 mars 2019.

Cette augmentation de capital d'un montant de 2 M€, au prix de 0,05 euros par action, s'est accompagnée de la création de 20 millions d'actions nouvelles.

- Réduction de capital

Par délégation de l'Assemblée Générale du 12 mars 2019, le Conseil d'Administration du même jour, a décidé la réduction du capital social d'un montant de 14 594 344,10 euros par apurement des pertes via réduction de la valeur nominale de l'action à 0,05 euros.

- Augmentation de capital à des personnes dénommées du 12 mars 2019

Par délégation de l'Assemblée générale du 12 mars 2019, le Conseil d'Administration du même jour, a décidé d'une augmentation de capital destinée à des personnes dénommées d'un montant de 5,8 M€ au prix de 0,05 qui a été constatée le 28 mars 2018.

- Restauration de la Situation nette consolidée du Groupe sur 2019

Au 31 décembre 2018, la situation nette consolidée du Groupe s'établissait à 0.4 M€.

Compte tenu des différentes augmentations de capital survenues sur le premier trimestre 2019, la situation nette consolidée du Groupe s'est améliorée de 17 M€ (hors résultat consolidé du premier trimestre 2019) et s'établit fin mars 2019 à 17.4 M€.

Mouvements sur les capitaux propres consolidés du 1<sup>er</sup> trimestre 2019 :

- OCA : 1,142 M€
- Levée de fonds : 15.8 M€

### 1.4.4 Acquisition des Laboratoires PhytoSuisse

Les Laboratoires Visiomed ont procédé, le 1er avril 2019, à l'acquisition du laboratoire suisse, PhytoSuisse, spécialisé en dermocosmétique. Cette opération permettra à la société de renforcer son offre produit en santé familiale.

## 1.5 Sociétés contrôlées

La Société n'a pris aucune participation ni assuré le contrôle d'aucune nouvelle société au cours de l'exercice.

Au 31 décembre 2018, la liste des filiales et participations de Visiomed Group est la suivante :

Sociétés concernées	Nb d'actions	Capital détenu	Capitaux propres y compris résultat	Chiffre d'affaires	Résultat Net
BewellConnect SAS	971 724	100,00%	-2 177 714	1 126 181	-4 388 363
Visiomed SAS	27 401	100,00%	-1 844 830	8 970 155	-4 332 634
Bewell Connect Corp.	1 000	70,00%	-3 941 616	25 267	-1 596 921
Visiomed Technology Ltd	100 000	10,00%	-236 737	1 553 501	-292 365
Médical Intelligence Service	1 667	25,00%	260 876	55 250	-75 164
Epiderm SAS	1 510 000	100,00%	-528 481	17 040	-175 228
Visiomed do Brasil	848 200	99,99%	-240 991	2 949	-209 339

- **Situation des filiales et sociétés contrôlées :**

Au 31 décembre 2018, la société "VISIOMED GROUP" contrôle (au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce) les sociétés suivantes :

- **Société "Laboratoires Visiomed"**, société par actions simplifiée au capital de 274 010 €, dont le siège social est à PARIS (75116) - 112, avenue Kléber, identifiée sous le numéro 498 785 112 R.C.S. PARIS, contrôlée directement à 95,43 % par Visiomed Group et indirectement à 4,57% ;
- **Société "BewellConnect SAS"**, société par actions simplifiée au capital de 4 858 620 €, dont le siège social est à PARIS (75116) - 112, avenue Kléber, identifiée sous le numéro 487 766 784 R.C.S. PARIS, contrôlée directement à 100 % par Visiomed Group.

La société BewellConnect SAS possède elle-même 4,57 % de la société Laboratoires Visiomed SAS.

- **Société Bewell Connect Corp., (BWC)**, société implantée aux États-Unis, enregistrée dans le Delaware et dont les bureaux se trouvent à Boston, Mass., contrôlée directement à 70 % par Visiomed Group.
- **Visiomed do Brasil (VDB)**, société implantée au Brésil, enregistrée à Maringa, contrôlée directement à 99,99 % par Visiomed Group.
- **Epiderm SAS**, société par actions simplifiée au capital de 15 100 euros, dont le siège social est à PARIS (75116) – 112 avenue Kléber, identifiée sous le numéro 813 201 118 R.C.S. PARIS, contrôlée directement à 100% par Visiomed Group

- **Situation des filiales et sociétés non contrôlées :**

- **Société Medical Intelligence Service (MIS)**, société par actions simplifiée au capital de 66 670 € dont le siège social est à PARIS (75013) – 9 avenue d'Italie, identifiée sous le numéro 795 177 146 R.C.S. PARIS, détenue à 25% par Visiomed Group;

- **Société Visiomed Technology (anciennement Shenzen Nexmed Technology Ltd)**, société de droit Chinois, au capital de 1 000 000 RMB dont le siège social est à SHENZHEN (Chine) – Zone 3, Ja An Science And Technology Garden, Ville de Shenzen, détenue à 10% par Visiomed Group;

## 2 INFORMATIONS FINANCIERES

### 2.1 Comptes consolidés

- Périmètre de consolidation

Bien que la Société ne soit pas tenue à consolidation, nous vous présentons et soumettons à votre approbation les comptes consolidés du groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Les comptes consolidés ont été établis dans le cadre de la présentation des comptes à la Bourse sur le marché Euronext Growth et, en conséquence, constituent des comptes complets au regard des règles et principes comptables français.

Ces comptes ont été établis selon les règles et méthodes décrites dans l'annexe aux comptes consolidés, conformément au règlement CRC n° 99-02.

Les sociétés sont consolidées sur la base de leurs comptes annuels au 31 décembre 2018.

Liste des sociétés consolidées			déc-18	déc-17
VISIOMED SAS	Paris	Intégration globale	99,99%	99,99%
BEWELLCONNECT SAS	Paris	Intégration globale	100%	100%
VISIOMED DO BRASIL	Maringá	Intégration globale	100%	100%
BEWELL CONNECT CORP	Boston	Intégration globale	70,00%	70%
EPIDERM	Paris	Intégration globale	100%	100%
MIS	Paris	Mise en équivalence	25%	25%

- Résultats consolidés 2018

Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice est en baisse comme expliqué dans le paragraphe 1.1.3 sur l'activité.

La perte consolidée du Groupe s'établit à -19.7 M€ au 31.12.2018 contre -13.2 M€ en 2017 et s'explique par la baisse du chiffre d'affaires et la hausse des charges d'exploitation et notamment les frais de personnels liés au contexte de structuration des équipes en vue du développement du Groupe à terme.

En k€	2018-12	2017-12
<b>Normes françaises</b>		
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>8 738</b>	<b>10 458</b>
<b>Marge brute</b>	<b>3 873</b>	<b>5 410</b>
<i>Taux de marge brute</i>	<b>44%</b>	<b>52%</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-18 394</b>	<b>-13 095</b>
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>-18 398</b>	<b>-13 447</b>
<b>Résultat net</b>	<b>-19 787</b>	<b>-13 154</b>

<b>COMPTE DE RESULTAT 1 ERE PARTIE</b>		
Montants exprimés en €	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
	<b>Net</b>	<b>Net</b>
Ventes de marchandises	8 352 405	9 851 775
Production vendue de biens et services	385 946	606 069
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	<b>8 738 351</b>	<b>10 457 844</b>
Subventions d'exploitation	7 721	7 521
Reprises d'amortissements, provisions et transferts de charges	283 369	929 003
Autres produits	55 471	100 917
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>9 084 912</b>	<b>11 495 285</b>
Achats de marchandises	7 295 994	5 959 638
Variations de stocks	-2 571 633	-978 468
Achats de matières premières et approvisionnements	140 917	67 064
Autres achats et charges externes	11 334 130	11 175 046
Impôts et taxes	171 531	129 121
Salaires et traitements	6 993 218	5 400 335
Charges sociales	2 597 538	1 893 039
Dotations aux amortissements	589 785	431 723
Dotations aux provisions sur actifs circulants	400 195	233 255
Dotations aux provisions pour risques et charges	195 000	73 918
Autres charges	332 718	206 082
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>27 479 393</b>	<b>24 590 753</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-18 394 482</b>	<b>-13 095 469</b>
Produits financiers	288 022	97 855
Charges financières	291 324	449 714
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-3 302</b>	<b>-351 860</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>-18 397 784</b>	<b>-13 447 328</b>

Le résultat financier consolidé s'élève à - 3,3 K€. Il est essentiellement composé des plus et moins-values réalisées dans le cadre du contrat de liquidés des titres auto détenus et de reprise de provisions pour dépréciation des éléments financiers (provision pour écart de change sur le compte courant)

Le résultat exceptionnel s'élève à -1.6 M€ et correspond principalement à 0.9 M€ de BSA non exercés rachetés à notre partenaires financier L1 et au passage en perte d'immobilisations incorporelles pour 0.7 M€.

- **Flux de trésorerie consolidées 2018**

La Trésorerie du Groupe s'est détériorée de 2.8 M€ entre 2017 et 2018.

Les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles en 2018 ont représenté -12,3 M€ versus -16,4 M€ en 2017. Cette évolution correspond à la détérioration du résultat net du Groupe partiellement compensée par la hausse de la variation du besoin en fonds de roulement.

Les flux nets issus de l'activité financement s'élèvent à +10,2 M€ en 2018 versus 14,2 M€ en 2017 et proviennent essentiellement des encaissements liés à l'émission d'obligations convertibles en actions et à l'exercice de BSA.

- **Capitaux propres consolidées 2018**

Les capitaux propres consolidés au 31.12.2018 s'élèvent à 0.4 M€ versus 12.7 M€ en 2017. Leur détérioration provient essentiellement de la dégradation du résultat consolidé sur l'exercice 2018 partiellement compensée par les opérations sur le capital.

## **2.2 Comptes sociaux**

Le chiffre d'affaires 2018 de la Société Visiomed Group SA s'élève à 7.1 M€ contre 4.2 M€ d'euros en 2017 et correspond essentiellement à des prestations de services et d'assistance refacturées aux différentes filiales du Groupe :

- Prestation d'assistance et de conseil de nature fiscale, juridique, financière, RH
- Prestation d'assistance à la direction commerciale ;
- Prestation d'assistance à la direction des ventes
- Prestations informatiques
- Prestations supply chain etc...

Grâce à une nette réduction des charges d'exploitation entre 2017 et 2018 (-4.9 M€), le résultat d'exploitation est en hausse et s'établit au 31.12.2018 à -1.9 M€ versus - 9.1 M€ en 2017.

La réduction des charges d'exploitation provient de deux événements majeurs :

- Le transfert de l'activité Santé connectée sur la société BewellConnect SAS avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018.
- Un effort conséquent de réduction et maîtrises des charges externes : diminution des frais de consulting, frais d'avocats, salon & exposition, dépenses de publicité et de communication notamment.

Le résultat financier de Visiomed Group SA s'élève à -12.3 M€ en 2018 versus - 7.1 M€ en 2017. Il correspond essentiellement aux éléments suivants :

- à hauteur de - 9.7 M€ aux abandons de créances à caractère financier réalisés au profit des deux sociétés Laboratoires Visiomed SAS (5.2 M€) et BewellConnect SAS (4.5 M€). (cf paragraphe faits marquants).

- A hauteur de 2.1 M€ aux dotations aux provisions pour dépréciations des éléments financiers au titre de ses participations dans des filiales présentant des situations nettes négatives.

Le résultat exceptionnel s'élève à -0.8 M€ au 31 décembre 2018 et correspond principalement aux 0.9 M€ de BSA non exercés rachetés à notre partenaires financier L1. Visiomed Group en tant que maison mère porte le financement du Groupe.

Le poste Impôt sur les sociétés correspond au Crédit impôt recherche (CIR/CII). La société Visiomed Groupe a comptabilisé en 2018 un produit de 341 K€ relatif à l'exercice 2017.

Le CIR relatif à l'exercice 2018 sera comptabilisés dans les comptes de 2019.

#### CHIFFRES CLÉS - COMPTE DE RÉSULTAT

Montants en euros	31/12/2018	31/12/2017	Variation
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>7 134 067</b>	<b>4 188 652</b>	<b>2 945 415</b>
Coût des marchandises vendues	-339 250	-896 193	556 943
<b>MARGE BRUTE</b>	<b>6 794 818</b>	<b>3 292 459</b>	<b>3 502 358</b>
Autres achats et charges externes	-4 975 067	-8 042 309	3 067 242
<b>VALEUR AJOUTÉE</b>	<b>1 819 750</b>	<b>-4 749 850</b>	<b>6 569 600</b>
Impôts et taxes	-53 361	-60 293	6 932
Frais de personnel	-2 709 854	-3 999 016	1 289 162
<b>EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>-943 465</b>	<b>-8 809 159</b>	<b>7 865 694</b>
Dotations amort. et prov. Nettes de reprises	-1 133 762	-544 167	-589 594
Autres charges de gestion courante et autres produits	139 244	200 969	-61 725
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-1 937 983</b>	<b>-9 152 358</b>	<b>7 214 374</b>
Produits financiers	134 096	111 861	22 235
Charges financières	-12 475 610	-7 230 311	-5 245 299
<b>RÉSULTAT COURANT</b>	<b>-14 279 497</b>	<b>-16 270 808</b>	<b>1 991 310</b>
Produits exceptionnels	164 249	1 779 763	-1 615 514
Charges exceptionnelles	-930 977	-1 742 356	811 379
<b>RÉSULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>-15 046 225</b>	<b>-16 233 400</b>	<b>1 187 175</b>
Impôt sur les sociétés	375 157	506 593	-131 436
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>-14 671 068</b>	<b>-15 726 807</b>	<b>1 055 739</b>

La structure du bilan a été relativement peu modifiée en 2018 et n'appelle donc pas de commentaires particuliers autres que les suivants :

- la diminution des Immobilisations financières est liée aux Provisions pour dépréciations des titres de participations des filiales présentant des situations nettes négatives
- la hausse du poste Emprunts et Dettes de 2.7 M€ correspond au nombre d'OCA restant à convertir au 31.12.2018 dans le cadre du Financement avec Hudson Bay (2 730 OCA) : au cours de l'exercice 2018, il a été converti un montant total de 9 170 OCA sur les 11 900 OCA originelles.
- La hausse du poste Dettes fiscales et sociales est liée à des retards de paiement

**CHIFFRES CLÉS - BILAN**

Montants en euros	31/12/2018	31/12/2017	Variation
<b>ACTIF</b>			
Immobilisations incorporelles	5 513 400	5 374 517	138 883
Immobilisations corporelles	639 505	723 272	-83 767
Immobilisation financières	1 170 987	3 289 515	-2 118 529
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>7 323 891</b>	<b>9 387 304</b>	<b>-2 063 413</b>
Stocks	20 312	10 911	9 401
Clients	5 530 455	73 508	5 456 947
Autres créances	1 245 018	4 235 521	-2 990 503
Comptes de régularisation actif	277 023	491 731	-214 709
Disponibilités	493 280	2 814 253	-2 320 972
ACTIF CIRCULANT	7 566 088	7 625 924	-59 835
<b>ACTIF TOTAL</b>	<b>14 889 979</b>	<b>17 013 228</b>	<b>-2 123 249</b>
<b>DETTES</b>			
Provision pour risques et charges	237	56 467	-56 229
Emprunts et dettes	2 730 000	20 000	2 710 000
Fournisseurs	2 897 716	3 387 449	-489 734
Dettes fiscales et sociales	1 742 861	719 252	1 023 609
Autres dettes	597	15 075	-14 478
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>7 371 411</b>	<b>4 198 243</b>	<b>3 173 168</b>
<b>SITUATION NETTE</b>			
Capital	7 105 639	14 211 911	-7 106 272
Prime d'émission	29 808 751	28 643 298	1 165 453
Réserve légale	20 943	20 943	0
Report à nouveau	-15 345 386	-14 334 360	-1 011 026
Résultat 2018	-14 671 068	-15 726 807	1 055 739
<b>SITUATION NETTE</b>	<b>6 918 879</b>	<b>12 814 985</b>	<b>-5 896 106</b>

A noter que la société Visiomed Group s'est engagée à apporter son soutien financier à ses filiales BewellConnect SAS, Visiomed SAS et Epiderm SAS jusqu'à l'Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

### **2.3 Informations relatives aux délais de paiement fournisseurs et clients**

Conformément aux dispositions de l'article L.441-6-1 du Code de commerce, les informations relatives aux délais de paiement clients et fournisseurs sont les suivantes :

**INFORMATIONS RELATIVES AUX DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS**

(Article D. 441-4 du Décret n° 2015-1553 du 27 novembre 2015)

Les factures reçues et émises non réglées à la date du 31 décembre 2018, dont le terme est échu, sont les suivantes :

	Article D. 441 L-1° :						Article D.441 L-2° :					
	Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>												
Nombre de factures concernées	56	26	60	71	190	403	8	5	4	11	104	132
Montant total des factures concernées H.T.	390 668	38 249	79 437	453 023	843 469	1 804 846	8 451	11 680	3 882	2 446	17 164	43 624
Pourcentage du montant total des achats H.T. de l'exercice	9,57%	0,94%	1,95%	11,10%	20,67%	44,23%						
Pourcentage du chiffre d'affaires H.T. de l'exercice							1,75%	2,42%	0,80%	0,51%	3,55%	9,02%
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues												
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)</b>												
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels : 30 ou 60 jours, date de facture <input type="checkbox"/> Délais légaux :						<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels : 60 jours date de facture <input type="checkbox"/> Délais légaux :					

**2.4 Dépenses et charges non déductibles fiscalement (CGI, art 223 quater et 39-4)**

Les dépenses et charges non déductibles fiscalement sont les suivantes :

- Amortissements excédentaires (article 39-4 du C.G.I.) : .....	33 327 €
- Taxe sur les voitures particulières des sociétés : .....	1 977 €
- Amendes et pénalités : .....	30 977 €
- Provisions et charges à payer non déductibles .....	497 287 €

Nous vous demanderons, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, d'approuver le montant des charges relevant de l'article 39-4 du CGI de 33 327 € et l'impôt sur les sociétés théorique correspondant de 9 331 €.

**2.5 Proposition d'affectation du résultat**

Nous vous proposons d'affecter au compte "Report à nouveau" débiteur la perte nette comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2018, de 14 671 068 €.



## **2.6 Dividendes mis en distribution au titre des 3 derniers exercices**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il vous est rappelé que la Société n'a procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices sociaux.

## **3 INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL**

### **3.1 Structure et évolution du Capital Social**

Au 31 décembre 2018, le capital social s'élève 7 105 639 €. Il est composé de 71 056 387 actions d'une valeur nominale de 0,10 euros chacune.

<b>Variation du capital</b>	<b>Nombre</b>	<b>Valeur Nominale</b>	<b>Montant</b>
Titres composant le capital au début de l'exercice	28 423 821	0,50	14 211 911
Titres émis par conversion d'OCA	8 357 131	0,50	4 178 566
Titres émis par exercice de BSA gratuits	8 500	0,50	4 250
Réduction de capital	0	0,00	-14 715 781
Titres émis par conversion d'OCA	31 400 775	0,10	3 140 078
Titres émis par attribution d'actions gratuites	10 000	0,10	1 000
Titres émis par exercice de BSA gratuits	160	0,10	16
Titres émis par augmentation de capital réservée	2 856 000	0,10	285 600
<b>Titres composant le capital à la fin de l'exercice</b>	<b>71 056 387</b>	<b>0,10</b>	<b>7 105 639</b>

### **3.2 Renseignements relatifs à la répartition du capital**

En application de l'article L. 233-13 du Code de commerce, sont mentionnées en annexe au présent rapport, l'identité des personnes physiques ou morales détenant, au 31 décembre 2018, directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales de la Société.

Cette annexe fait également apparaître les modifications intervenues au cours de l'exercice.

Nous vous indiquons en outre qu'aucune des sociétés contrôlées par la société "Visiomed Group" ne détient d'action dans le capital de la Société.

### **3.3 Information sur le rachat et la vente des actions propres**

Nous vous rappelons que l'article L.225-209-1 du code de commerce, instauré par la loi dite de modernisation de l'économie du 4 août 2008, ouvre la possibilité pour les sociétés dont les actions sont admises à la négociation sur un système multilatéral de négociation organisée, de racheter en bourse leurs propres actions, dans la limite de 10% du capital social.

Le programme de rachat est destiné à permettre à la société, le cas échéant de favoriser la liquidité des titres de la Société.

Les actions Visiomed Group détenues par la Société, au cours du dernier exercice, dans le cadre de la mise en œuvre du programme de rachat d'actions propres autorisé par l'Assemblée Générale du 15 juin 2011, et renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 29 mai 2018, sont indiquées dans le tableau figurant en annexe. Ces actions sont gérées pour compte par la société "PORTZAMPARC", Nantes.

### **3.4 Prêts à moins de deux ans consentis par la Société à des entreprises avec lesquelles la Société a des liens économiques**

En dehors des prêts consentis à des filiales, aucun prêt de moins de deux ans n'a été consenti par la Société à des entreprises avec lesquelles la société a des liens économiques.

### **3.5 Participation des salariés au capital social**

Au 31 décembre 2018, aucun salarié ne détenait une participation au capital de la Société par l'intermédiaire d'organismes de placement spécialisés, de type Plan épargne entreprise ou fonds commun de placement d'entreprise.

## **4 RISQUES ET CONTROLE INTERNE**

Cette partie décrit les principaux risques dont le Groupe estime que la réalisation pourrait avoir un impact défavorable sur l'activité, la situation financière ou le développement du Groupe.

Le Groupe met en œuvre des mesures afin de limiter ces risques et en améliorer la gestion.

### **4.1 Risques liés à l'activité**

- Risques liés à la réglementation particulière applicable au Groupe

La Directive Européenne 93/42/CEE est un texte réglementaire rédigé par l'Union Européenne, appliqué depuis 1993, donnant des indications communes concernant la mise sur le marché des dispositifs médicaux. Cette directive, applicable à l'ensemble des états membres de l'Union Européenne, a été enrichie par d'autres directives depuis près de 25 ans. Chacune de ces directives ont été transposées sur la législation de chaque membre de l'Union Européenne. Cela laisse ainsi libre cours à l'interprétation de chaque état membre, concernant les obligations de mise sur le marché des dispositifs médicaux

Le parlement Européen a voté en Avril 2017 la mise en place d'un nouveau texte visant à unifier l'ensemble des acteurs du dispositif médical sous un seul et même règlement, plus complet suivant le contexte technologique actuel. Ce nouveau règlement a pour but d'améliorer la traçabilité et la transparence au niveau Européen, mais aussi de pouvoir surveiller de façon plus accrue les organismes notifiés.

Le règlement sur les dispositifs médicaux est entré en vigueur le 26 mai 2017, et sera appliqué à compter du 26 mai 2020. Cette transition doit être appliquée par les entreprises mais aussi par les organismes notifiés.

Le service Réglementaire du Groupe assure une veille constante de la réglementation applicable au Groupe Visiomed et s'assure de la mise en place des mesures nécessaires afin de s'y conformer.

Tout changement de la Réglementation peut entraîner la mise en place de tests supplémentaires et le cas échéant de coûts supplémentaires pouvant se révéler significatifs afin d'appliquer la réglementation.

- Risques financiers

Par son activité nécessitant de lourds investissements, le Groupe peut être plus ou moins exposé aux risques financiers (notamment le risque de liquidité et de financement, le risque de change etc..). Son objectif est de minimiser ces risques, par le choix de politiques financières adaptées. Le suivi et la gestion s'effectuent de manière centralisée, par une équipe dédiée au sein de la Direction Financière Groupe.

La politique de financement du Groupe consiste à centraliser ses financements au niveau de la maison mère Visiomed Group SA. Le financement des filiales se fait donc, en priorité, sous forme de prêts accordés directement et indirectement par Visiomed SA à ses filiales.

La société est exposée au risque de change du fait de ses achats en dollars US. La société n'a pas de politique de couverture de change. Toutefois, la société veille à effectuer régulièrement des achats de dollars en fonction du cours observé.

- Risques liés à la logistique et au transport

L'activité de fabrication et de distribution du Groupe ainsi que le transport de ses produits augmentent les risques liés à la gestion des stocks (protection physique du stock, fiabilité des données financières, optimisation du BFR, limitation du risque de rupture etc..) et au transport.

Il existe un risque d'erreur de prévision de la consommation future lié à la détermination de la quantité de stocks devant être prévue pour les années à venir.

Le Groupe veille à mettre en place une politique de gestion des stocks avec une planification des approvisionnements afin de réduire les risques de rupture.

- Risques juridiques

Le Groupe Visiomed veille au respect de toutes les dispositions légales et réglementaires applicables dans ses relations avec des partenaires, mais il est engagé dans un certain nombre de contentieux dans le cadre de la conduite normale de ses affaires.

La Direction des Affaires Générale du Groupe recense l'ensemble des litiges et des risques identifiés significatifs pour toutes les sociétés du Groupe et en assure une revue régulière avec la Direction Générale et la Direction Financière.

Le Groupe passe, si nécessaire, les provisions adéquates afin de couvrir les risques afférents à des litiges activité et prud'homaux.

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage dont la société ait connaissance, qui soit en suspens ou dont elle est menacée, susceptibles d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois d'effets significatifs sur la rentabilité de la société ou sur sa situation financière.

## **4.2 Gestion des risques**

La politique du Groupe est de couvrir ses risques essentiels, découlant de son activité, de façon centralisée par des polices d'assurance mondiales souscrites par Visiomed SA auprès de compagnies d'assurance de premier plan disposant d'un réseau international (responsabilité civile, flotte automobile, multirisques etc..).

## **4.3 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques liés à l'élaboration et au traitement de l'information financière**

- Processus de production et de consolidation des comptes

Le processus de production de l'information financière et comptable de la Société Visiomed SA vise à fournir aux responsables opérationnels, à la Direction générale et aux membres du Conseil d'Administration les informations dont ils ont besoin pour :

- gérer la Société et ses filiales,
- permettre la consolidation statutaire
- suivre la performance de l'activité au travers du reporting et du budget,
- assurer la communication financière du Groupe.

Ce processus est placé sous la responsabilité du Directeur Administratif et Financier qui veille au respect des règles comptables et fiscales et des procédures internes du Groupe.

- Processus de gestion de l'information financière publiée

Seules les personnes dûment autorisées sont habilitées à communiquer des informations à caractère financier au marché dans le cadre d'un processus structuré qui respecte les obligations en matière d'information financière.

Le Groupe est accompagné par un cabinet spécialisé en communication financière.

Les documents font l'objet d'un processus de contrôle et de validation avant leur diffusion, qui fait intervenir systématiquement le Président Directeur Général et le Président de la société de Communication financière.

## **5 RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT DE L'ENTREPRISE**

### **5.1 Liste des mandats ou fonctions exercés dans toutes sociétés par les mandataires sociaux :**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-dessous les mandats, ainsi que toutes fonctions, salariées ou non, exercées au sein de la société, des sociétés du groupe et de toutes sociétés tierces, françaises ou étrangères, de chaque mandataire social.

Au 31 décembre 2018, le Conseil d'Administration est composé de quatre membres.

Monsieur Olivier HUA a été nommé, en date du 29 mai 2018, Président Directeur Général de la société Visiomed Group, en remplacement de Monsieur Eric SEBBAN, fondateur du Groupe, qui reste Président de la filiale Laboratoires Visiomed SAS.

Nom	Fonctions au sein de la société "VISIOMED GROUP"	Mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés		Echéance du mandat
		Société	Mandat ou fonctions	
<b>Gilles SOUFFIR</b>	Administrateur	Visiomed S.A.S.	Administrateur	2024
<b>Ghislaine ALAJOUANINE</b>	Administrateur	GALA Group	Présidente	2024
		SDL Journal Le Monde	Administrateur	
<b>Olivier HUA</b>	Président du Conseil d'administration Administrateur	BewellConnect SAS Bewell Connect Corp.	Président Directeur général	2024
<b>Eric SEBBAN</b>	Administrateur	VISIOMED S.A.S. Bewell Connect Corp.	Président Président	2024
		Visiomed do Brasil	Président	

## **5.2 Etats des mandats**

- Administrateurs

Aucun mandat ne vient à échéance

Tous les mandats ont été renouvelé en 2018 pour une période de 6 années ; ils viendront à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire d'approbation des comptes tenue au cours de l'année 2024 et statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

- Commissaires aux Comptes

Nous vous proposons le renouvellement des mandats suivants pour une durée de 6 ans prenant fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes 2024 :

- Renouvellement du mandat de Commissaires aux Comptes titulaire, Cabinet Deloitte

## **5.3 Récapitulatif des opérations mentionnées à l'article L. 621-18-2 du code monétaire et financier réalisées au cours du dernier exercice**

En application de l'article 223-26 du Règlement de l'AMF et de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier, nous vous informons que Messieurs Olivier HUA et Eric SEBBAN, au titre de leurs mandats, n'ont procédé, sur le marché en 2018, ni à l'achat ni à la vente de titres de la société VISIOMED GROUP.

## **5.4 Etat des délégations de pouvoirs pour les opérations d'augmentation de capital :**

Vous trouverez en annexe un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité données par l'Assemblée Générale au Conseil d'administration pour réaliser ou décider des augmentations de capital. Ce tableau fait apparaître l'utilisation de ces délégations au cours de l'exercice écoulé.

## **5.5 Conventions réglementées visées à l'article L. 225-37-4 du Code de commerce :**

Il est rappelé que les conventions visées à cet article sont celles conclues directement ou par personne interposée entre, d'une part, le Directeur Général, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, d'une société et, d'autre part, une autre société dont cette dernière possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital.

Aucune convention visée à l'article L. 225-37-4 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

## **5.6 Conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce :**

Votre Commissaire aux comptes a été dûment avisé de ces conventions qu'il décrira dans son rapport spécial.

## **5.7 Organisation choisie pour l'exercice la direction générale**

La Société a choisi de confier l'exercice de la direction générale au président du conseil d'administration.

## **6 INFORMATIONS DIVERSES**

### **6.1 Evolution du Titre – Risque de variation de cours**

Au cours de l'année 2018, 513 290 689 actions de la Société ont été échangées sur le marché Euronext Growth.

Le cours, qui cotait 1,02 € au 31 décembre 2017, ressort à 0,0854 € à la fin de l'exercice 2018.

Le cours le plus bas enregistré s'est situé à 0,043 €, le 20 décembre 2018, et le cours le plus haut à 0.716 €, le 8 janvier 2018.

La capitalisation boursière à la fin de l'exercice 2018 ressortait à 6 M€.

### **6.2 Jetons de présence**

Nous vous proposons de ne pas allouer de jetons de présence au conseil d'administration au titre de l'exercice en cours.

## **ANNEXES :**

Afin de compléter votre information, figurent en annexe au présent rapport :

- Annexe 1 : le tableau prévu à l'article R. 225-102 du Code de commerce, faisant apparaître les résultats de la Société au cours des 5 derniers exercices ;
- Annexe 2 : le tableau faisant apparaître les résultats consolidés du groupe au cours des 5 derniers exercices ;
- Annexe 3 : les renseignements relatifs à la répartition du capital et à l'autocontrôle ;
- Annexe 4 : l'état des délégations de pouvoirs pour les opérations d'augmentation de capital ;
- Annexe 5 : l'information relative au programme de rachat d'actions.



Après présentation et lecture des divers documents et rapports complétant votre information, nous vous remercions de bien vouloir adopter les résolutions qui vous sont proposées, à l'exception de celle relative à la délégation de compétence en vue d'une augmentation de capital réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise et visée au paragraphe 13 du présent rapport.

Paris, le 29 avril 2019

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Annexe 1**  
**Visiomed Group SA – comptes sociaux**  
**Tableau des 5 derniers exercices (en euros)**

	2014	2015	2016	2017	2018
<b>A - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
1. Capital social (en €)	6 777 885	14 481 207	6 782 316	14 211 911	7 105 639
2. Nombre d'actions	4 518 590	9 654 138	13 564 631	28 423 823	71 056 387
<b>B - OPERATIONS ET RESULTAT DE L'EXERCICE (EN €)</b>					
1. Chiffres d'affaires hors taxes	4 781 884	4 610 320	4 337 644	4 188 652	7 134 067
2. Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-1 991 825	-7 200 530	-12 362 139	-15 689 233	-13 912 464
3. Impôts sur les bénéfices	14 672	80 000	444 069	506 593	340 652
4. Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
5. Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-2 389 157	-7 474 586	-13 030 419	-15 726 807	-14 671 068
6. Résultat distribué	0	0	0	0	0
<b>C - RESULTAT PAR ACTION (EN €)</b>					
1. Résultat avant impôts, participation des salariés dotations aux amortissements et provisions	-0,44	-0,75	-0,91	-0,55	-0,20
2. Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-0,53	-0,77	-0,96	-0,55	-0,21
3. Dividende net attribué à chaque action	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>D - PERSONNEL</b>					
1. Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	26	39	40	46	24
2. Montant de la masse salariale de l'exercice (en €)	1 423 212	2 149 928	2 408 759	2 833 563	1 975 684
3. Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	557 070	868 142	966 751	1 165 453	734 170

**Annexe 2**  
**Visiomed Group – comptes consolidés**  
**Tableau des 5 derniers exercices (en euros)**

	2014	2015	2016	2017	2018
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social (en €)	6 777 885	14 481 207	6 782 315	14 211 911	7 105 639
Nombre d'actions	4 518 590	9 654 138	13 564 631	28 423 821	71 056 387
<b>OPERATIONS ET RESULTAT DE L'EXERCICE (EN €)</b>					
Chiffres d'affaires hors taxes	13 306 682	10 890 771	9 490 757	10 457 844	8 738 351
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-1 667 139	-6 885 729	-12 870 697	-13 649 866	-19 109 600
Impôts sur les bénéfices	711	88 875	444 069	506 593	340 652
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-2 597 586	-7 282 018	-13 412 209	-13 154 419	-19 787 239
<b>RESULTAT PAR ACTION (EN €)</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	-0,37	-0,71	-0,95	-0,48	-0,27
<b>Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions</b>	<b>-0,57</b>	<b>-0,75</b>	<b>-0,99</b>	<b>-0,46</b>	<b>-0,28</b>
Dividende net attribué à chaque action	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	79	97	94	123	125
Montant de la masse salariale de l'exercice (en €)	2 866 900	3 521 047	4 245 901	5 400 335	6 993 218
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	1 072 104	1 291 720	1 538 637	1 893 039	2 597 538



**Annexe 3**  
**Seuils prévus par l'article L. 233-13 du Code de Commerce**

	Au 31 décembre 2018		Au 31 décembre 2017	
	% du capital	% droits de vote	% du capital	% droits de vote
<b>Eric SEBBAN</b>	1,00%	1,98%	2,50%	4,89%
<b>Public + Divers</b>	99,00%	98,02%	97,50%	95,11%
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

**Annexe 4**

**DÉLÉGATIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN MATIÈRE  
D'AUGMENTATION DE CAPITAL - en cours au 31 DECEMBRE 2018**

Date de l'assemblée	Nature de la délégation	Utilisation de la délégation (sont mentionnées uniquement les utilisations faites de ces délégations sur l'exercice 2018)
25/7/18	Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires de la Société et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et dans le cadre d'un placement privé.	Suivant Ca du 26/7/18, émission, par la Société de 2 856 000 bons de souscription d'actions (les "BSA3") réservés à des personnes suivantes, entrant dans la catégorie d'un cercle restreint d'investisseurs (personnes visées par le II.2 de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier).
25/7/18	Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires de la Société et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et dans le cadre d'une offre au public.	Néant
25/7/18	Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires de la Société et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.	Suivant Ca du 26/7/18, émission, par la Société, d'actions nouvelles avec maintien du droit préférentiel de souscription et sans établir de prospectus soumis au visa de l'Autorité des Marchés Financiers. Montant de l'augmentation de capital- Nombre d'actions nouvelles à émettre L'augmentation de capital est d'un montant nominal de 14 211 277,40 €.
25/7/18	Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires de la Société et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, en cas de demandes excédentaires.	Néant

## Annexe 5

### Information sur le programme de rachat d'actions

Conformément à l'article L. 225-211 alinéa 2 modifié du Code de commerce, nous vous informons des actions acquises et vendues par la Société, au cours du dernier exercice, dans le cadre de la mise en œuvre du programme de rachat d'actions propres autorisé par les Assemblées Générales du 15 juin 2011 et du 29 mai 2018:

Achats de titres					Ventes de titres				
Mois 2018	Titres	Cours		Valorisation	Mois 2018	Titres	Cours		Valorisation
		Moyen Achat	Dernier cours				Moyen Vente	Dernier cours	
janv.-18	99 653	1,04	0,56	103 672	janv.-18	103 885	1,07	0,56	111 582
févr.-18	73 708	0,81	0,39	59 583	févr.-18	62 000	0,86	0,39	53 352
mars-18	42 134	0,65	0,36	27 193	mars-18	49 000	0,67	0,36	33 038
avr.-18	0	0	0	0	avr.-18	0	0	0	0
mai-18	5 805	0,42	0,25	2 412	mai-18	3 001	0,42	0,25	1 255
juin-18	131 081	0,39	0,23	51 297	juin-18	119 753	0,40	0,23	48 224
juil.-18	316 501	0,38	0,21	121 669	juil.-18	195 191	0,40	0,21	77 574
août-18	432 572	0,31	0,18	132 774	août-18	417 838	0,31	0,18	129 350
sept.-18	536 233	0,24	0,10	128 380	sept.-18	500 331	0,24	0,10	119 089
oct.-18	516 973	0,14	0,08	72 880	oct.-18	526 723	0,15	0,08	77 108
nov.-18	289 117	0,10	0,08	29 648	nov.-18	408 455	0,11	0,08	43 598
déc.-18	342 650	0,11	0,09	38 672	déc.-18	239 663	0,12	0,09	28 281

De plus, au 31 décembre 2018, le nombre d'actions propres détenues par la société Visiomed Group était de 235 745 actions.

# **VISIOMED GROUP**

Société anonyme  
Siège social : 112, avenue Kléber - 75116 PARIS  
514 231 265 R.C.S. PARIS  
(la "Société")

## **RAPPORT SPÉCIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT LES ACTIONS GRATUITES ATTRIBUÉES**

(assemblée générale statuant sur les comptes 2018)

### **Chers actionnaires,**

Nous informons, en application des dispositions de l'article L 225-197-4, alinéa 1, du Code de commerce, des gratuites d'actions gratuites attribuées, au cours de l'année 2018, au profit des salariés et des dirigeants.

Il est rappelé que ces attributions sont ici intervenues sur utilisation, par le Conseil d'Administration, de la délégation de compétence de l'assemblée générale extraordinaire du 18 juin 2015.

Le Conseil d'Administration du 7 octobre 2016, a attribué 10 000 actions gratuites à un salariée de la société "VISIOMED GROUP", avec une période d'acquisition de 2 ans, durée pendant laquelle la bénéficiaire n'est pas encore titulaire des actions et des droits en résultant, ainsi qu'une durée supplémentaire de détention de 2 ans, durée pendant laquelle les titres ne seront pas cessibles.

Ces 10 000 actions gratuites ont été définitivement acquises le 7 octobre 2018, générant ainsi une augmentation de capital de 1 000 euros prélevée sur la prime d'émission.

Le Conseil d'Administration du 20 octobre 2017 a attribué 15 000 actions gratuites à une salariée de la société "VISIOMED GROUP", avec une période d'acquisition de 2 ans, durée pendant laquelle la bénéficiaire n'est pas encore titulaire des actions et des droits en résultant, ainsi qu'une durée supplémentaire de détention de 2 ans, durée pendant laquelle les titres ne seront pas cessibles. Ces actions gratuites ne pourront être définitivement acquises que le 20 octobre 2019.

Le Conseil d'Administration du 23 février 2018 a décidé d'attribuer 600 000 actions gratuites à plusieurs salariés jusqu'au 17 août 2018, avec une période d'acquisition de 2 ans, durée pendant laquelle la bénéficiaire n'est pas encore titulaire des actions et des droits en résultant, ainsi qu'une durée supplémentaire de détention de 2 ans, durée pendant laquelle les titres ne seront pas cessibles. La date d'attribution est le 27 juillet 2018.

Compte tenu du départ de certains de ces salariés, au 31 décembre 2018, seules 525 000 actions restent en période d'attribution et seront définitivement acquises le 27 juillet 2020.

Le Conseil d'Administration du 26 décembre 2016, a attribué 30 000 actions gratuites à un salarié de la société "VISIOMED GROUP", avec une période d'acquisition de 2 ans, durée pendant laquelle la bénéficiaire n'est pas encore titulaire des actions et des droits en résultant, ainsi qu'une durée supplémentaire de détention de 2 ans, durée pendant laquelle les titres ne seront pas cessibles.

Le tableau ci-dessous complète les informations prévues à l'article L. 225-197-4 du Code de commerce pour les actions gratuites attribuées au cours de l'année 2018 :

	Nombre d'actions gratuites	Valeur globale des actions gratuites
Actions attribuées gratuitement aux mandataires, à raison des mandats et fonctions exercés dans la société, par la société et par celles qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2	Néant	Néant
Actions attribuées à chacun de ces mandataires, à raison des mandats et fonctions qu'ils y exercent, par les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16	Néant	Néant
Actions attribuées gratuitement par la société et par les sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2, à chacun des dix salariés de la société non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé	50 000	Nominal
Actions attribuées gratuitement par les sociétés visées à l'alinéa précédent à l'ensemble des salariés bénéficiaires ainsi que le nombre de ceux-ci et la répartition des actions attribuées entre les catégories de ces bénéficiaires	525 000 au profit de 7 salariés (sans distinction de catégorie de bénéficiaire)	Nominal

Le 29 avril 2019.

---

**Le Conseil d'administration**

**Éric SEBBAN**